

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Réglementation du stationnement dans le cadre des travaux du Pont de la Borne

Rue Marius Petit

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu la demande d'arrêté de la société FREYSSINET NORD, pour le compte d'Amiens métropole,

Vu les travaux de terrassement et de création de murs de soutènement à proximité du Pont de la Borne,

Vu la nécessité pour l'entreprise intervenante d'avoir un espace de stockage des matériaux à proximité des travaux à réaliser,

Vu la nécessité d'interdire le stationnement à tout autre véhicule que ceux de ladite entreprise, Considérant ce fait il convient de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité des agents de chantier et des usagers de la route.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement est interdit à tout véhicule excepté ceux de l'entreprise, sur la zone d'emprise des travaux du jeudi 30 octobre au vendredi 28 novembre 2025.

Article 2 : Un accès riverain est maintenu à hauteur des n°105/107 rue Marius Petit.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, la maintenance de la signalisation routière appropriée à ces prescriptions sont à la charge de l'entreprise intervenante.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 5 : - Monsieur le maire de CAMON,

- Madame la Directrice interdépartementale de la Police nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme,
- La Police Municipale,
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Monsieur Doval Vincent, Amiens métropole,
- L'entreprise Freyssinet,
- Julien LECOQ, responsable des Services Techniques.

Fait à CAMON, le 21 octobre 2025.

Jean-Claude RENAUX,

Maire de CAMON.

AR N°2025-10-012

